



Déclaration de Séoul sur la promotion des socles nationaux de protection sociale pour tous par les Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires

Nous, représentants des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires (CES-IS), participant à la conférence internationale sur « Le rôle des CES-IS et du dialogue social dans la mise en œuvre d'un socle de protection sociale pour tous », organisée par l'AICESIS, l'OIT et la Commission du développement économique et social de Corée du 20 au 21 novembre 2014 à Séoul,

Rappelant que la Recommandation N°202 de l'OIT sur les socles de protection sociale, 2012 invite les Etats Membres de l'OIT à formuler et à mettre en œuvre des stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale, sur la base de consultations nationales à travers un dialogue social efficace et une participation élargie,

Déterminés à promouvoir le développement inclusif et la justice sociale,

Réaffirmant que la réalisation de la protection sociale pour tous est un objectif crucial pour la réalisation des droits de l'homme à la sécurité sociale, la prévention et la réduction de la pauvreté et des inégalités,

Compte tenu du rôle institutionnel des CES-IS pour faciliter un vaste processus de dialogue social et de consultations entre les organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que d'autres organisations compétentes et représentatives des personnes concernées, pour promouvoir la mise en place et l'extension des socles de protection sociale et assurer des réformes justes et durables des systèmes de sécurité sociale,

Reconnaissons que :

Alors que le besoin de protection sociale est largement reconnu, le droit fondamental à la sécurité sociale reste lettre morte pour la majorité de la population mondiale. Seulement 27% de la population mondiale a accès à des systèmes complets de sécurité sociale, tandis que 73% sont couverts partiellement ou pas du tout.

La sécurité sociale protège et responsabilise les populations, contribue à stimuler la demande économique et accélérer la reprise. Elle s'est avérée être un puissant stabilisateur en temps de crise économique, comme cela a pu être observé au cours de la récente crise économique mondiale. Ce stabilisateur est nécessaire aux niveaux économique et social pour un développement solidaire et le progrès.

Il est urgent de construire des socles nationaux de protection sociale, comme demandé dans la Recommandation 202, et les États membres ont convenu de formuler et de mettre en œuvre des

stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale fondée sur un dialogue social efficace et une participation large.

La plupart des pays à revenu intermédiaire et faible ont courageusement étendu leurs systèmes de protection sociale, donnant un puissant exemple de développement inclusif. Alors qu'un certain nombre de pays sont en train de réformer leurs systèmes de protection sociale pour faire des économies dans le cadre de politiques d'assainissement budgétaire. Ces politiques conduisent à la réduction de la couverture sociale et des prestations et limitent l'accès à des services publics de qualité, se traduisant ainsi par un impact social négatif significatif.

Les CES-IS peuvent jouer un rôle essentiel pour assurer un niveau adéquat de protection sociale et que toute réforme de la sécurité sociale, y compris la viabilité financière, fasse l'objet d'un dialogue social effectif et d'une consultation, évitant ainsi toutes décisions unilatérales. Grâce au renforcement du consensus national, les CES-IS peuvent contribuer à l'élaboration ou la réforme de systèmes de protection sociale optimaux adaptés aux circonstances nationales, y compris celle visant à la viabilité financière, ainsi qu'à la mise en œuvre et au suivi des progrès en impliquant les principaux acteurs sociaux, économiques et politiques concernés.

L'OIT et l'AICESIS considèrent qu'il est donc essentiel de renforcer les capacités des CES-IS afin que ces derniers puissent jouer un rôle efficace dans le domaine de la protection sociale. Rappelant que les objectifs communs de l'OIT et l'AICESIS ont été mis en évidence lors de la Conférence internationale sur « le socle de protection sociale pour une mondialisation inclusive et équitable », organisée conjointement à Genève en mai 2012. La Déclaration de Séoul vise à mobiliser les CES-IS sur cette question stratégique et à renforcer leur rôle dans ce cadre.

Nous sommes déterminés à :

Renforcer les actions au niveau national et en ce qui concerne les différents acteurs cruciaux (gouvernement, Parlement, organisations des travailleurs et des employeurs, CES-IS, autres organisations pertinentes et représentatives de la société civile, etc.) afin de jouer un rôle clé en tant que plates-formes du dialogue social pour soutenir la promotion et la reconnaissance de l'importance de la protection sociale intégrale pour tous.

Nous, les CES-IS, proposons les mesures suivantes :

Au niveau national, en tant que plates-formes essentielles pour les consultations et délibérations tripartites élargies sur les politiques économiques et sociales ainsi que pour la construction de consensus, nous, les CES-IS, nous nous engageons à faire de notre mieux pour:

- inclure les socles de protection sociale sur nos agendas, donner la priorité à l'engagement dans le domaine de la protection sociale dans l'esprit de la Recommandation N° 202 et contribuer à l'élaboration des dialogues nationaux, en y engageant le temps et les ressources nécessaires ;
- participer activement dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des socles de protection sociale et des autres objectifs de stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale ;
- promouvoir la procédure de consultation en cas d'introduction de réformes de la sécurité sociale et d'ajustements budgétaires, pour assurer des allocations adéquates et la sauvegarde des systèmes de protection sociale justes ;

- promouvoir activement les principes fondamentaux de la Recommandation N°202 ; entreprendre des efforts de plaidoyer proactifs et de sensibilisation parmi les parties prenantes et le grand public sur le rôle clé de la protection sociale pour le développement national ; et contribuer à forger des alliances vertueuses en faveur de l'élaboration de stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale ;
- prendre en considération les orientations données par les instruments pertinents de l'OIT dans le domaine du dialogue social, plus particulièrement la convention (N° 144) sur les consultations tripartites (normes internationales), 1976;
- Inviter l'OIT à initier des discussions avec les institutions financières internationales pour inclure dans leurs agendas respectifs la lutte contre la pauvreté et la promotion de la justice sociale.

Nous, l'AICESIS, proposons les mesures suivantes :

- favoriser les échanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre les CES-IS nationaux concernant leurs contributions et leurs rôles spécifiques dans la conception et la mise en œuvre des socles de protection sociale pour tous;
- entreprendre des actions pour donner suite à la Conférence de Séoul qui seront présentées à l'Assemblée Générale de Moscou en 2015 et qui pourraient inclure des initiatives spécifiques visant à renforcer les capacités des CES-IS pour soutenir la mise en œuvre des socles nationaux de protection sociale au niveau des pays et assurer un débat public de toute réforme de l'aide sociale ;
- recenser les efforts et réalisations des CES-IS dans la promotion de la mise en œuvre des socles de protection sociale, et promouvoir le dialogue social et civile en cas de réformes de la sécurité sociale et fournir des recommandations pour des mesures complémentaires que les CES-IS pourraient prendre.

Nous, l'OIT, proposons les mesures suivantes :

- promouvoir le dialogue social et les consultations avec les partenaires tripartites et les organisations compétentes et représentatives des personnes concernées avec le soutien de vastes plates-formes telles que les CES-IS, dans la formulation et la mise en œuvre des réformes et des stratégies de la protection sociale au niveau national ;
- suivre les tendances en matière de protection sociale et fournir des outils d'aide à la formulation de politique et des formations pour soutenir le dialogue social, concernant l'extension des socles de protection sociale et d'autres réformes possibles des systèmes de sécurité sociale;
- proposer son expertise aux CES-IS pour formuler des stratégies visant à établir des systèmes nationaux de sécurité sociale qui soient socialement et économiquement viables et adéquats, selon les principes de la convention (N°102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952

Séoul, 21 novembre 2014